



Communauté de Communes du Pays de Saverne

V7

La proposition de budget 2025 Annexe à la délibération du Conseil communautaire du 10 avril 2025.

La construction budgétaire s'est achevée avec confirmation de ce qui se présageait en orientations budgétaires.

Le contexte national et international demeure instable et incertain, rendant les projections économiques à moyen terme délicates et peu fiables.

Si l'inflation a ralenti pour atteindre un niveau plus modéré, les tensions géopolitiques persistantes, comme l'a démontré l'actualité récente, peuvent à tout moment bouleverser l'équilibre économique.

Le conflit russo-ukrainien se prolonge, sans issue claire ni visibilité sur ses répercussions globales. Bien que la crise énergétique connaisse un certain apaisement, avec des prix de l'électricité et du gaz revenus à des niveaux plus modérés, cette accalmie reste fragile. Ces tarifs demeurent supérieurs à ceux d'avant la pandémie et pourraient à nouveau s'envoler facilement. Par ailleurs, EDF revendique un rattrapage tarifaire de 60 %, une demande validée juridiquement par le Conseil d'État dans le cadre de son différend avec le Gouvernement.

Les tensions au Moyen-Orient persistent également, alimentant l'incertitude économique, notamment en raison de la volatilité des prix du pétrole. À cela s'ajoutent les signes de ralentissement de l'économie chinoise, dont l'influence sur l'économie mondiale est avérée, et les incertitudes liées aux élections américaines de 2024, qui entretiennent une posture d'attente en Europe.

Enfin, les aléas climatiques frappent durement plusieurs régions, nécessitant un recours accru à la solidarité nationale pour soutenir et indemniser les populations touchées.

Mi-mars, les services de la DGFIP ont fait parvenir les données fiscales pour 2025 à travers l'état 1259.

Les chiffres se trouvent ci-dessous :

	ETAT 1259 en 2024	Montants définitifs perçus	ETAT 1259 en 2025	Evolution des produits attendus en valeur	Evolution des produits attendus en %
Taxes foncières et Habitation (y compris TAFNB) + CFE	6 350 006	6 396 809	6 562 578	212 572	3,35
Fraction de TVA (compensation TH)	7 802 599	7 483 373	7 483 373	-319 226	-4,09
Fraction de TVA (compensation CVAE)	3 348 673	3 217 529	3 282 845	-65 828	-1,97
IFER	253 312	264 376	269 140	15 828	6,25
TASCOM	528 808	579 020	574 885	46 077	8,71
Allocations compensatrices	2 091 482	2 091 482	2 225 026	133 544	6,39
FNGIR	-2 054 065	-2 054 065	-2 054 065	0	0
TOTAL	18 320 815	17 978 524	18 343 782	22 967	0,13

Les bases d'imposition prévisionnelles ont augmenté de 3,09 % entre 2024 et 2025
(2024 : 71 241 000 euros, 2025 : 73 446 000 euros).

Les documents budgétaires de travail soumis à l'approbation du Conseil communautaire sont constitués :

- de l'état A pour le budget principal
- de l'état D pour le budget annexe Centre Nautique
- de l'état F pour le budget annexe des Ordures Ménagères,
- de l'état M pour le budget annexe de la Régie de Transport,
- des états H, J, K, L pour les budgets annexes des zones EIGEN 2, KOCHERSBERG, STEINBOURG AERODROME et MARTELBERG.
- De l'état E, qui est la présentation synthétique de tous les budgets.

Les états A et C avaient déjà été utilisés pour voter les comptes financiers 2024.
Nous avons ajouté une colonne qui inscrit les prévisions de 2025, avec une dernière colonne pour le fonctionnement, qui mentionne la différence entre les prévisions de 2025 et les réalisations de 2024.

Focus sur l'investissement

Les masses de la section d'investissement :

ELEMENTS	REPORTS 2024	PROPOSITIONS NOUVELLES 2025	CUMUL
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 315 133,00	6 610 325,00	11 925 458,00
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 347 569,00	10 577 889,00	15 925 458,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT BRUT	32 436,00	3 967 564,00	4 000 000,00

Ci-dessous le tableau détaillé des investissements qui est une synthèse de la section d'investissement figurant dans l'état A.

Nature des dépenses ou programmes	DEPENSES		RECETTES	
	Reports	Propositions nouvelles	Reports	Propositions nouvelles
OPERATIONS D'ORDRE				
Déficit d'investissement reporté		185 049		
Neutralisation de l'amortissement de subventions		1 100 000		
Virement de la section de fonctionnement				3 393 812
Périscolaire Otterswiller (Ecritures d'intégration)		180 000		180 000
Produit des amortissements				1 400 000
TOTAUX OPERATIONS D'ORDRE	0	1 465 049	0	4 973 812
OPERATIONS REELLES				
Annuité de la dette en capital		1 005 000		
Dépôts et cautionnement reçus		1 500		
Attributions de compensation d'investissement		739 645		
Frais PLU	66 000			
Frais PLU ⁱ	400 000	600 000		
FCTVA				200 000
Excédent de fonctionnement affecté				4 152 613
Bâtiment SNTM		262 300		262 300
Autres bâtiments publics + Réserves DI	1 663	586 991	24 806	48 078
Créances recouvrées (ALSABAIL, Participation aux emprunts)				140 552
Subventions pour équipements	1 680	26 560		
Matériel informatique et de bureau	21 349	84 969		
Autres immobilisations	39 699	106 050		
Autres constructions				
Multi-accueil de Dettwiller	190 812	5 902	311 460	9 514
Transfert OT aux Récollets	40 000		161 900	
Mise en sécurité Maison des Services	189 923	210 800		
Réhabilitation Maison des Entrepreneurs		161 500		
Valorisation bâti ancien		135 000		
Pogramme ADAP	79 200	22 300	41 555	
Périscolaire Otterswiller	180 000		98 100	
Périscolaire LUPSTEIN (partie ComCom)	635 485	106 390	997 613	58 000
Périscolaire LUPSTEIN (partie SIVOS)	650 000		1 456 565	
Périscolaire LUPSTEIN Aménagements extérieurs	58 200	50 000	108 200	
Voie verte	2 070 379	10 500	1 795 370	
Stationnement vélos	405 000		292 000	
Bornes de recharge	245 743		60 000	
Piste BMX	40 000	1 029 869		733 020
TOTAUX OPERATIONS REELLES	5 315 133	5 145 276	5 347 569	5 604 077
TOTAUX	5 315 133	6 610 325	5 347 569	10 577 889

Parmi les nouvelles opérations, nous pouvons mentionner :

- Le financement du PLUi. La démarche a démarré en 2024 et est pluriannuelle. Le montant budgété pour 2025 est de 600 000 euros, qui viennent se rajouter aux reports de 2024 de 466 000 euros.
- La construction d'une nouvelle piste BMX pour 1 029 869 euros, dont l'APD a été votée lors du Conseil de Communauté fin 2024.
- La réhabilitation de la Maison des Entrepreneurs, qui démarrera par une étude thermique globale. Des crédits (161 500 euros) au budget 2025 sont inscrits pour exécuter des travaux d'étanchéification.
- La mise en conformité de la maison des services, opération qui est chiffrée en estimation sommaire à près de 400 000 euros, hors prestations intellectuelles.

Enfin, nos projections budgétaires d'investissement comportent des prévisions récurrentes telles que :

- Le remboursement du capital de l'annuité pour 1 005 000 €
- Les attributions de compensation d'investissement qui sont invariables à 739 645 €
- L'achat de matériel et mobilier pour un montant prévisionnel de près de 85 000 €
- Les autres immobilisations pour 106 050 € comprenant :
 - 20 000 € environ pour la communication et notamment la signalétique des bâtiments de la ComCom et du matériel pour créer des supports de communication
 - 12 000 € environ pour la Petite Enfance (matériel Snoezelen, barrières, renouvellement vaisselle, transats, accueils bébé, etc...)
 - 8 000 € environ pour l'Enfance (cuisinière, lave-vaisselle, etc...)
 - 67 000 € pour le CIP (onduleur + films + réfection façade et amélioration ventilation)
- Le rachat potentiel du bâtiment SNTM en portage financier auprès de l'EPF. Est inscrite au budget 2025 la valeur d'achat initiale, diminuée des annuités déjà réglées à l'EPF. Il reste 4 annuités à payer (4 x 65 570 euros).
- La neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement (1 100 000 euros).

Focus sur le fonctionnement

Pour l'analyse de la section de fonctionnement, nous comparons les prévisions de 2025 par rapport aux prévisions de 2024.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE		PREVISIONS		EVOLUTION	
N°	INTITULE	2024	2025	en valeur	en %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 980 979,00	3 720 393,00	-260 586,00	-6,55%
012	CHARGES DE PERSONNEL	5 074 074,00	5 263 099,00	189 025,00	3,73%
014	ATTENUATION DE PRODUITS	8 645 744,00	8 780 565,00	134 821,00	1,56%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 859 005,00	3 393 812,00	-465 193,00	-12,05%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	4 541 961,86	1 400 000,00	-3 141 961,86	-69,18%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 760 833,00	6 611 340,00	-149 493,00	-2,21%
66	CHARGES FINANCIERES	300 000,00	256 000,00	-44 000,00	-14,67%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	52 985,00	26 000,00	-26 985,00	-50,93%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00	0,00	0,00	
TOTAL		33 215 581,86	29 451 209,00	-3 764 372,86	-11,33%

Les dépenses globales de fonctionnement sont en repli de 3 764 000 €.

- Les charges à caractère général (chapitre 011).....- 260 586 €

Si nous rentrons dans le détail de certaines imputations dans ce chapitre :

- Article 60612 ENERGIE-ELECTRICITE- 142 976 €

C'est avec cet article que nous disposons des marges pour faire face à des Aléas en fonctionnement.

- Articles 60621 COMBUSTIBLES..... - 41 300 €

Repli des prix du gaz

- Article 611 CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES + 13 380 €

Contrat VAGO (GVO) + coût évacuation OM gens du voyage

- Article 61521 TERRAINS (ENTRETIEN)..... + 9 303 €

Nouveau bâtiment : Groupe scolaire Lupstein

- Article 615228 AUTRES BATIMENTS (ENTRETIEN)..... - 27 871 €

Moins de coûts (Vente EPELFI)

- Article 6156 MAINTENANCE+ 17 715 €

Nouveau bâtiment : Groupe scolaire Lupstein

- Article 6161 PRIMES D'ASSURANCE + 25 000 €
Les frais d'assurances ont fortement augmenté
- Article 617 ETUDES ET RECHERCHES..... + 52 568 €
Études OPAH + PLH + Trame verte et bleue
- Article 6188 AUTRES FRAIS DIVERS + 3 150 €
DéTECTEURS CO2 structures Petite enfance
- Article 62268 AUTRES HONORAIRES, CONSEILS - 11 799 €
Moins de dossiers (Kuhn, etc.)
- Article 6238 DIVERS..... + 28 609 €
Campagne de communication (conférences Trame verte et bleue, sorties nature, chantiers participatifs)
- Article 6262 FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS - 6 045 €
Renégociation de contrats téléphoniques et d'internet (Fournisseur Linkt)
- Article 6283 FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX - 37 920 €
Baisse des prix des nouveaux marchés de nettoyage mis en place après appel d'offres structures Petite Enfance
- Article 62875 AUX COMMUNES MEMBRES DU GFP - 161 500 €
Selon prévisions budget Convention de services partagés
- Article 62878 A D'AUTRES ORGANISMES 13 500 €
Frais de gestion EPF en diminution par rapport à 2024 puisqu'ils sont dégressifs selon le remboursement (tous les ans, l'annuité diminue également)
- Article 637 AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES..... - 10 000 €
Plus de Contribution FIPHFP en 2025
- Les charges de personnel (chapitre 012) + 189 025 €
 - Variation incluant l'augmentation de 3 points du taux de la cotisation patronale à la CNRACL (environ 120 000 €). Nous subissons trois hausses des cotisations de même niveau en 2026, en 2027 et en 2028.
 - L'impact du Glissement Vieillesse-Technicité compte pour une augmentation d'environ 70 000 €)
- Les atténuations de produits (chapitre 014)..... + 134 821 €
 - Une enveloppe complémentaire de 100 000 euros avait été votée en 2024 pour la Dotation de solidarité communautaire, venant s'ajouter à l'enveloppe usuelle qui était de 400 000 €.

Grâce aux bons résultats de l'exercice 2024, des marges de manœuvre budgétaires supplémentaires peuvent être dégagées pour 2025.

Ainsi, une enveloppe exceptionnelle de 100 000 euros vient s'ajouter au montant versé en 2024 (qui était, lui-même, déjà majoré de 100 000 €).

La Dotation de solidarité communautaire versée aux communes pour 2025 sera donc majorée de : 100 000 euros (en reconduisant la majoration décidée pour 2024) + 100 000 euros d'abondement supplémentaire pour 2025 = 200 000 euros.

- 50 000 euros sont également provisionnés pour la fluctuation de la Part QPV, si nécessaire.

- Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) - 465 193 €

- Il s'agit exclusivement d'un compte de prévision qui concourt à anticiper l'autofinancement potentiel.

- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) - 149 493 €

Dans ce chapitre, nous trouvons entre autres :

- Déficit du CNI couvert par le budget principal..... - 170 222 €
- Déficit du budget annexe de la régie de transports..... + 41 405 €
(Prise en charge du résultat d'exploitation négatif de 2024)
- La subvention de fonctionnement à l'ALEF + 26 310 €
(Accueil d'enfants plus important, notamment à Thal-Marmoutier)
- La contribution au PETR + 35 000 €
- La contribution au SDEA au titre du Grand Cycle de l'Eau + 44 400 €



Communauté de Communes du PAYS DE SAVERNE

GRAND CYCLE DE L'EAU - Projet de contributions pour l'année 2025

COMMISSION LOCALE (CL)	Clé de répartition		Contribution 2024- TOTAL CL	Contribution 2024 - QP CCPS	Contribution 2025 - TOTAL CL	Contribution 2025 - QP CCPS
dont 29 600 € au titre des CEB *						
HAUTE ZORN	GRAND CYCLE DE L'EAU	QUOTE-PART Population dans BV	350 000,00	330 123,00	400 000,00	377 284,00
hors CEB = 347 684 €						
VALLEE DU ROHRBACH	GEMAPI	QUOTE-PART Population dans BV	111 870,00	46 464,00	111 826,00	47 300,00
	CEB	QUOTE-PART DES DEPENSES NETTES	63 013,00	7 200,00	44 226,00	3 604,00
MOSSIG	GEMAPI	CLE DE REPARTITION HISTORIQUE	330 000,00	26 000,00	330 000,00	26 000,00
	CEB	QUOTE-PART DES DEPENSES NETTES	25 000,00	1 300,00	25 000,00	1 300,00
TOTAL			879 883,00	411 087,00	911 052,00	455 488,00

* CEB Travaux à
 REUTENBOURG 8 000 €
 LOCHWILLER 10 800 €
 REUTENBOURG 10 800 €
 TOTAL = 29 600 €

Calcul de la taxe GEMPAPI :
 347 684 € + 47 300 € + 26 000 €
 TOTAL = 420 984 €

+10,80%

- Chapitre 66 Les charges financières.....44 000 €
 - Intérêts de la dette, qui s'amenuisent au fur et à mesure de l'amortissement de la dette.
- Chapitre 67 Les charges exceptionnelles..... - 26 985 €
 - Pour titres annulés sur exercices antérieurs

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE		RECETTES TOTALES		EVOLUTION	
N°	INTITULE	2024	2025	en valeur	en %
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2 378 892,00	2 166 495,00	-212 397,00	-8,93%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	30 000,00	10 000,00	-20 000,00	-66,67%
042	OP ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 334 579,56	1 100 045,00	-2 234 534,56	-67,01%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 695 556,00	1 413 110,00	-282 446,00	-16,66%
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE	10 670 000,00	10 188 275,00	-481 725,00	-4,51%
731	IMPOSITIONS DIRECTES	7 654 383,00	7 869 684,00	215 301,00	2,81%
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	5 512 669,00	5 733 960,00	221 291,00	4,01%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	711 660,00	826 410,00	114 750,00	16,12%
76	PRODUITS FINANCIERS	134 315,00	132 900,00	-1 415,00	-1,05%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 092 427,30	9 955,00	-1 082 472,30	-99,09%
78	REPRISES SUR PROVISIONS	1 100,00	375,00	-725,00	-65,91%
TOTAL		33 215 581,86	29 451 209,00	-3 764 372,86	-11,33%

- Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté

Dans le budget 2024, le résultat de fonctionnement reporté de 2023 était de 2 378 892 €.

À la fin de la gestion 2024, le résultat de clôture de la section de fonctionnement avait atteint 6 319 107,72 €. Après approbation du Compte Financier Unique (ex compte administratif et compte de gestion), le Conseil de Communauté avait décidé d'affecter en investissement le montant nécessaire à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, soit 152 612,27 €. Nous gardions en excédent de fonctionnement à reporter sur 2025 un montant de 6 166 495,45 €.

Après achèvement de la construction budgétaire, les réflexions menées tant en Commission des Finances qu'en réunion de Bureau conduisent à proposer d'affecter en section d'investissement un montant supplémentaire 4 000 000 €, qui constituera une

réserve pour des investissements futurs. Cette affectation supplémentaire viendrait augmenter les recettes de la section d'investissement du budget principal, via les excédents de fonctionnement capitalisés. La section d'investissement serait votée avec un excédent final de 4 000 000 €. Le reste de l'excédent de fonctionnement de 2024, soit 2 166 495 € serait maintenu en fonctionnement et figurerait dans le budget 2025 à l'article 002

La loi nous y autorise. Le Code Général des Collectivités Territoriales permet de déroger à la règle de l'équilibre budgétaire en ces termes :

Article L1612-7 :

Version en vigueur depuis le 24 février 1996

Création Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996

*A compter de l'exercice 1997, pour l'application de l'article L. 1612-5, **n'est pas considéré comme étant en déséquilibre** le budget de la commune dont la **section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal OU dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées.***

- Chapitre 013 : Atténuations de charges..... - 20 000 €
 - Remboursements sur rémunérations du personnel en diminution (moins d'indemnités journalières)
- Chapitre 042 Les opérations de transfert entre les sections
- Chapitre 70 Les produits de services, du domaine et ventes diverses.....- 282 446 €

Nous trouvons dans ce chapitre les trois principaux comptes ci-dessous :

- Article 70841 Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes et aux régies..... - 240 109 €
(En 2024, il restait des régularisations de 2023. En 2025, l'année sera dans un cycle classique)
- Article 70875 Remboursement de frais par les communes membres du GFP + 56 710 €
(Remboursement travaux Erasme Gerber par la Ville de Saverne)
- Article 70878 Remboursement de frais par d'autres redevables - 84 315 €
(Régularisation de 2 années CNRACL + Récréa Alef. 2025 = année classique)

- Chapitre 73 Les produits issus de la fiscalité -481 725 €
 - Au vu de la différence entre les montants notifiés par l'Etat et les montants réellement perçus (définitifs), il a été décidé de réduire certains comptes de ce chapitre par prudence.
 - Article 7351 Fraction compensatoire TFPB et Taxe habitation résidences principales - 350 000 €
 - Article 7352 Fraction compensatoire de la CVAE - 150 000 €
 - Article 73211 Attributions de compensation (négatives) -10 000 €

- Chapitre 731 Les impositions directes..... + 215 301 €
 - Article 73113 Taxe sur les surfaces commerciales..... + 50 192 €
 - Article 73114 Impositions forfaitaires sur entreprises réseaux + 10 688 €
 - Article 73118 Autres contributions directes..... + 121 000 €

 - Article 73136 Taxe gestion des milieux aquatiques et la prévention inondation (cf tableau Chapitre 65 en dépenses de fonctionnement) + 42 727 €

En 2024, le montant budgété était de 378 257 euros. En 2025, il sera de 420 984 euros.

 - Article 731721 Taxe de séjour + 20 700 €
 - Article 7318 Autres..... - 30 000 €

- Chapitre 74 Les subventions d'exploitation..... +221 291 €
 - Article 741124 et 741126 Dotations globales de fonctionnement (1 867 860 €) Suite aux notifications reçues.
 - Article 74718 Autres..... + 36 600 €
 - Article 7472 Régions + 29 000 €
 - Article 7473 Départements..... + 10 000 €
 - Article 747888 Autres organismes (CAF)..... + 141 000 €

(Augmentation de l'accueil des enfants Petite Enfance = augmentation des subventions CAF)

 - Article 74833 Etat-Compensation Exonérations Taxes foncières..... - 10 908 €

- Article 75 Les autres produits de gestion courante +114 750 €
 - Article 752 Revenus des immeubles + 129 700 €
 Les avances sur charges sont intégrées dans ce compte à compter de 2025 (précédemment imputés au compte 7078)
 - Article 75888 Autres (remboursement Sinistre Singrist) + 185 600 €
 (nouvelle nomenclature en 2025 : les montants imputés précédemment au compte 758888 sont à inscrire au compte 75888)
 - Article 758888 Produits exceptionnels divers - 200 010 €
 (nouvelle nomenclature en 2025 : le compte 758888 disparaît)
 - Chapitre 76 Les produits financiers - 1 415 €
 - Chapitre 77 Les produits exceptionnels 1 092 427.30 €
 - Mandats annulés sur exercices antérieurs -175 045 €
 - Produits exceptionnels divers 907 427.30 €
- Compte utilisé en cas de vente, pour mémoire 2024 : vente bâtiment EPELFI.

CONCLUSION DU BUDGET PRINCIPAL

En conclusion, le budget présenté est en suréquilibre, garantissant ainsi une gestion financière maîtrisée et des ressources suffisantes pour couvrir l'ensemble des engagements et constituer des réserves pour le futur.

Cette approche témoigne d'une anticipation rigoureuse et d'une volonté d'assurer la stabilité budgétaire tout en répondant aux besoins prioritaires.

QUELQUES OBSERVATIONS SUR LE BUDGET ANNEXE DU CENTRE NAUTIQUE

Les masses de la section d'investissement :

ELEMENTS	REPORTS 2024	PROPOSITIONS NOUVELLES 2025	CUMUL
TOTAL GENERAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	452 000,00	378 786,00	830 786,00
TOTAL GENERAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	58 421,00	772 365,00	830 786,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT BRUT	-393 579,00	393 579,00	0,00

Les investissements du Centre Nautique et les remises en état restent à la charge de la collectivité.

Ces dépenses concernent le PPI contractualisé avec Récréa, le Pentagloss ainsi que les automates pour un montant total de 652 000 euros (reports 2024 inclus).

Ces investissements sont financés indirectement par la subvention d'équilibre provenant du budget principal à travers :

- le virement de la section de fonctionnement..... 179 066 €
- la dotation aux amortissements 20 000 €
- les attributions du FCTVA 48 499 €
- l'affectation du résultat.....524 799 €

La dette du Centre Nautique est en voie d'extension. Les emprunts résiduels seront soldés en 2025. L'annuité 2025 se décline ainsi en :

- remboursement du capital 30 125 €
(170 602 euros en 2024)
- paiement des intérêts190 €
(3 175 euros en 2024).

En section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement :

CHAPITRE		PREVISIONS		EVOLUTION	
N°	INTITULE	2024	2025	en valeur	en %
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	85 410,00	86 500,00	1 090,00	1,28%
012	CHARGES DE PERSONNEL	238 485,00	175 000,00	-63 485,00	-26,62%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	632 450,00	179 066,00	-453 384,00	-71,69%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	20 000,00	20 000,00	0,00	0,00%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 251 541,00	1 483 312,00	231 771,00	18,52%
66	CHARGES FINANCIERES	3 600,00	190,00	-3 410,00	-94,72%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00	11 100,00	10 600,00	2120,00%
TOTAL		2 231 986,00	1 955 168,00	-276 818,00	-12,40%

Les dépenses sont en repli de 276 818€ traduisant :

- La stabilité des charges à caractère général : + 1 090 €
- La baisse des charges de personnel..... - 63 485 €
(L'année 2024 avait prévu des régularisations pré-DSP. L'année 2025 = cycle classique)

- L'augmentation des autres charges de gestion courante..... + 231 771 €
- ❖ Solde 2024 de la contribution à RECREA + 328 667€
- ❖ Montant 2025 de la contribution à RECREA + 153 104€
- ❖ Avenant N°2 de RECREA.....- 250 000 €

Les recettes de fonctionnement :

CHAPITRE		RECETTES TOTALES		EVOLUTION	
N°	INTITULE	2024	2025	en valeur	en %
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	9 046,00	0,00	-9 046,00	-100,00%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	220 650,00	125 000,00	-95 650,00	-43,35%
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	8 000,00	12 000,00	4 000,00	50,00%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 994 290,00	1 818 168,00	-176 122,00	-8,83%
TOTAL		2 231 986,00	1 955 168,00	-276 818,00	-12,40%

Les recettes de la section de fonctionnement sont constituées en quasi-exclusivité par la subvention du budget principal envisagé à ce stade à hauteur de 1 818 168 €.

Les autres recettes de fonctionnement :

- redevance annuelle d'occupation du domaine public versée par le gestionnaire.....20 000 €.
- La refacturation des droits d'entrée des scolaires 55 000 €
- La refacturation des charges salariales à RECREA.....50 000 €
- Le remboursement de TVA sur dépenses de fonctionnement12 000 €.

LE BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

L'unique point marquant réside dans l'abondement des dépenses imprévues dans le seul but d'équilibrer le budget.

La recette supplémentaire sera absorbée à 97% par le reversement de la contribution au SMICTOM, les 3% de différence étant destinés à couvrir les impayés sur facturation de la redevance.

L'équilibre par section est atteint par inscription d'une écriture d'ordre de prélèvement au profit de la section d'investissement pour 249 313 €.

LE BUDGET ANNEXE DE LA REGIE DE TRANSPORT

Le budget distingue en analytique :

- Le Transport à la Demande
- E-Lico
- Le service de Trotinettes

Le budget enregistre des dépenses courantes propres des services cités, le remboursement au budget principal des charges salariales des agents qui y sont affectés, ainsi que le versement de la subvention du budget principal.

Le détail par ventilation se trouve dans l'état M.

LES BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITES.

Ils ne seront pas en interaction avec le budget principal avant leur clôture. À ce moment-là, les éventuels excédents seront reversés au budget principal. En revanche, si un déficit est constaté, celui-ci devra être couvert par le budget principal.

Les budgets annexes des zones d'activités sont tous présentés en équilibre.

Le budget de la ZA du Martelberg présente actuellement un excédent de plus de 2 100 000 € car il doit prendre en charge les avances remboursables revenant à la CEA.

Quant au budget de la ZA Aéroport de STEINBOURG, il affiche un déficit de plus de 2 100 000 € en raison des travaux de viabilité réalisés sans que, pour des raisons environnementales, aucun terrain aménagé n'ait encore été vendu.